

## **Suppression de la gare région d'Arlon au bénéfice de la gare région de Namur au sein d'Infrabel.**

Session : 2004-2005

Année : 2005

Numéro : 110 (2004-2005) 1

### **Question écrite du 11/07/2005**

La Belgique compte dix-huit régions ferroviaires dont la gare région d'Arlon. Il me revient que cette gare perdrait au 1er janvier 2006 son statut de gare région au profit de la gare région de Namur.

La carte de la gare région d'Arlon s'étend de Hamoir au nord jusqu'à Arlon au sud et de Houyet à l'ouest jusqu'à Bastogne à l'est.

Si cette information se révélait exacte, cela signifierait également que cette gare d'Arlon ne dirigerait plus les autres installations de cette région ferroviaire. La suppression de la gare région d'Arlon entraîne une absence totale de centre de décision pour toute cette province, étendue sur plus de 4.400 km<sup>2</sup>.

Le centre de décision d'Arlon serait déplacé à Namur emmenant également le personnel administratif et le personnel d'encadrement sans être certain que ces postes ne soient déjà occupés par du personnel en place à Namur.

Monsieur le Ministre pourrait-il me faire savoir si cette information est exacte ? Si tel est le cas, puis-je lui demander quelle est sa position face à cette désertification constante des services publics en province de Luxembourg ?

Monsieur le Ministre envisage-t-il une action auprès du Gouvernement fédéral ? Si oui, laquelle ?

### **Réponse du 18/07/2005**

Suite à la réorganisation du groupe SNCB, la filiale Infrabel a pour obligation légale, à partir du 1er janvier 2006, de se concentrer sur sa mission d'exploitation du réseau ferroviaire et de gestion du trafic. Toutes les activités seront maintenues dans le groupe SNCB, mais une partie devra être intégrée au sein de la filiale SNCB voyageurs.

Cette réorganisation n'affectera en rien le service rendu aux usagers du rail, mais, pour ce qui concerne Infrabel, la concentration de certaines activités en matière de contrôle de la sécurité et

de la signalisation est à l'ordre du jour.

En parallèle, dans le cadre de cette réorganisation, il est envisagé de créer à Arlon une plate-forme voyageurs indépendante de celle de Namur. Ce projet reste toutefois encore à approuver au sein du groupe SNCB.

Dans ce contexte, selon des informations obtenues auprès du Gouvernement fédéral, compétent à la matière, une partie du personnel actuellement employé par Infrabel à Arlon serait transférée à la plate-forme voyageurs d'Arlon. Il y aurait donc deux entités à Arlon et une délocalisation du personnel vers Namur ne serait pas à l'ordre du jour.

Pour ma part, sans vouloir interférer dans la gestion journalière de la SNCB, j'interviens auprès de M. Lallemand, administrateur délégué d'Infrabel, en lui demandant de m'informer de toute mesure qui affecterait la gestion des infrastructures ferroviaires en Région wallonne.